



Logistique

## Actions issues du schéma de cohérence logistique 2006

### Contexte

Document-cadre pour un développement structuré et pérenne de la logistique en région urbaine de Lyon, le schéma de cohérence logistique, révisé en profondeur en 2005-2006, avait permis d'identifier et de partager avec les acteurs du secteur plusieurs orientations stratégiques. Celles-ci portaient notamment sur :

- **La nécessité d'une réflexion globale sur les besoins en matière d'équipements d'intermodalité fret**

La question des besoins d'équipements et de leur localisation a été reconnue par un grand nombre d'acteurs consultés comme un enjeu essentiel en termes de développement durable et de performance économique. Dans le schéma avait été effectué un premier travail d'identification de ces besoins ainsi que des aptitudes techniques des sites susceptibles d'accueillir un chantier d'intermodalité. Cependant, le schéma précisait la nécessité de conduire une approche globale des besoins et des localisations possibles, intégrant l'ensemble des critères à prendre en compte.
- **Le besoin d'une veille stratégique**

Les mutations rapides du secteur logistique constatées dans le schéma soulignaient le besoin de rester en veille pour appréhender les évolutions des métiers, l'emploi, les disponibilités foncières, les implantations, la rotation des activités au sein du parc d'entrepôts, le report modal ... etc.
- **La création d'un cluster logistique**

Le premier schéma logistique de 1997 avait abouti à la création de l'Alliance Logistique région urbaine de Lyon (association fédérant les professionnels du secteur et intervenant comme force de proposition auprès des collectivités). Pour mettre en place une stratégie telle que décrite dans le schéma, il conviendrait de s'appuyer sur ce partenariat et de mettre en œuvre un véritable cluster logistique, ayant vocation à développer des projets concrets et des solutions innovantes pour répondre aux besoins des filières industrielles du territoire.

Plusieurs actions ont été engagées par la RUL pour répondre à ces enjeux.

## Actions engagées et état d'avancement

### Approche globale des besoins en matière d'équipements d'intermodalité.

2007-2008 : Etude partenariale fret dans le cadre du suivi de la DTA, sous maîtrise d'ouvrage RUL –

2010-2011 : Mise en place d'un dispositif de veille sur l'évolution du système intermodal – cadre DTA – animation RUL – *cf fiche spécifique.*

### Veille observation économique

Au sein du dispositif d'observation OMPREL, un axe spécifique piloté par l'OPALE, est dédié à la veille logistique (*cf fiche OMPREL – 1<sup>er</sup> axe*). Le premier tableau de bord a vu le jour fin 2008. **La prochaine édition sera finalisée en septembre 2010.**

### Soutien au cluster logistique Rhône-Alpes

2010

Le cluster est opérationnel. Les groupes de travail sont aujourd'hui constitués autour des 4 thématiques suivantes :

- Compétitivité : performance logistique des PME, ...
- RH, compétences, formation.
- Innovation, organisation, technologie.
- Echanges entre clusters en France et en Europe.

Après avoir participé activement à la constitution du Cluster logistique, la RUL lui apporte un soutien en termes de :

- Secrétariat et accueil du siège social.
- Appui à la mise en place des outils de communication (lettre numérique, site internet).
- Participation aux travaux concernant l'intermodalité.

### Actualisation du schéma sur la question des capacités d'accueil

En 2005, le schéma de cohérence estimait à 700 ha les surfaces nécessaires à l'accueil des activités logistiques à l'horizon 20 ans et recensait un peu moins de 500 ha mobilisables. Il concluait à des tensions prévisibles et à la nécessité d'être en veille sur ce sujet.

Une mise à jour et analyse de la situation apparaissent indispensables en 2010. Elles doivent tenir compte :

- Des capacités disponibles à court et moyen terme dans les sites identifiés du schéma.
- Des questions d'évolution du parc existant.
- Des évolutions de la demande et des organisations logistiques.
- De la place de la logistique dans les espaces à requalifier.
- Des problématiques de densification.

Le cahier des charges est en cours d'élaboration.